











# Les aides des agences de gouvernance, de transfert de compétences en eau potable et assainissement en Grand Est













https://www.lesagencesdeleau.fr/









## Etudes: maintien d'un soutien fort



**Principe :** (art 4.1.) « Les études sont aidées si elles sont nécessaires à la définition, à l'analyse de la faisabilité ou à la préparation des investissements ou actions éligibles. »

Type d'étude	Principes d'éligibilité / Assiette	Taux de référence
Etude de gouvernance et de transfert de compétences	Dans la limite des besoins (étude patrimoniale a minima)	70 %
Etudes de définition et de programmation	Y compris AMO et études d'investigation complémentaires (levés topo, étude géotechnique,)	70 %
Etudes avant-travaux	EP/AVP/PRO + études annexes nécessaires	Taux travaux
Etudes en phase travaux	Suivi et réception des ouvrages	



# Modèles, appuis



Communauté de communes de XXXXX

### Un cahier des charges type pour ces études, à adapter

- Financement d'un AMO possible
- Pas de financement du choix du mode de gestion règlementaire

NOTA: attention à ne pas exagérer la phase de diagnostic patrimoniale, ne remplace pas un vrai schéma directeur ciblé.

#### SOMMAIRE

1	Pouvoir adjudicateur	3
2	Objet de la consultation	3
3	Contexte	5
4	Description du pouvoir adjudicateur	6
4.1	Présentation générale	6
4.2	Les services d'eau potable	
4.3	Les services d'assainissement collectif	6
4.4	Collectivités en affermage	6
4.5	Synthèse	7
5	Données disponibles	
6	Contenu de la mission	9
7	Déroulement de l'étude	.10
7.1	Réunion de démarrage de l'étude	.10
7.2	Phase 1 : Recueil des données des services d'eau potable et d'assainissement existants	
7.2.1	Description de la phase 1	
7.2.2	Étape 1 : Recueil des données techniques Étape 2 : Organisation des services	
7.2.4	Étape 3 : Etat des milieux aquatiques et objectifs SDAGE et PAOT	20
7.2.5	Étape 4 : Regroupement des données	
7.3	Phase 2 : Synthèse des données – Bilan de la situation actuelle	.23
7.3.1	Description de la phase 2	
7.3.2	Étape 1 : Synthèse des données – Analyse technique par service	. 23
7.3.3 7.3.4	Étape 2 : Synthèse des données – Analyse organisationnelle et financière par service Étape 3 : Analyse technique et financière des services	. 25
7.3.5	Information des agents des services d'eau et d'assainissement	. 27
7.3.6	Rapports de rendu de phase 2	
7.4	Phase 3 : Proposition d'une stratégie de transfert des compétences eau potable et assainissement.	.29
7.4.1	Description de la phase 3	. 29
7.4.2	Étape 1 : Étude des besoins du service	
7.4.3	Étape 2 : Modalités de transfertÉtape 3 : Procédure d'application du transfert des compétences eau et assainissement	
7.4.5	Etape 3 : Procedure d'application du transfert des compétences eau et assainissement Étape 4 : Conclusions sur l'impact du transfert des compétences eau et assainissement	
8	Rappel concernant les rapports d'étude à produire par le prestataire	
9	Détails sur le déroulement de l'étude	.37
ANNI	EXE\$	.38
ANNE	EXE 1 : Répartition des compétences eau et assainissement	.38
ANNE	EXE 2 : Liste des diagnostics existantS sur le périmètre d'étude	.39
	EXE 3 : DETAIL DES OUVRAGES PRINCIPAUX A VISITER (SELON NIVEAU DE CONNAISSANCE	
	EXE 4 : Rapport de visite des ouvrages de traitement des eaux usées du SATE (SI EXISTANTS)Erre	







## Accompagnements AESN sur étude de gouvernance

• étude de transfert de compétences (assainissement, eau potable, pluvial, gestion milieux aquatiques) :

### **Subvention de 80%**

- Volet technique
- Volet juridique
- Volet financier

Valable jusque 2024

L'étude doit porter sur l'intégralité du territoire







# Transfert de compétences : aides AERMC

L'Agence Rhône Méditerranée Corse soutient les actions liées aux transferts de compétence et à une structuration plus efficace des services d'eau et d'assainissement afin d'élaborer une gestion durable pertinente des services.

- Taux d'aide pour les études « transfert de compétences eau et assainissement » : 50%
- Mise à disposition d'une trame de cahier de charge précisant les différentes étapes de l'étude :
- Éléments contextuels
- État des lieux et diagnostics des services
- Situation des collectivités au regard de l'objectif de qualité du service type et mise à niveau des services
- Étude des scénarios de transfert des compétences





### **MERCI DE VOTRE ATTENTION**





Un projet ? Contacter la direction des aides/intervention de votre agence de l'eau



- AE Rhin Meuse : D2AT-SEVI@eau-rhin-meuse.fr
- AE Seine Normandie : <a href="https://www.eau-seine-normandie.fr/nous contacter">https://www.eau-seine-normandie.fr/nous contacter</a>
- AE Rhône Méditerranée Corse : <a href="https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr">https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr</a> 36053/fr/contactez-nous